



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux et le Jeudi trois du mois de Mars à dix-sept heures et cinquante-cinq minutes, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le Jeudi 24 février 2022, se sont réunis dans la salle des délibérations de la Mairie, sous la présidence du premier Adjoint au Maire, Jean ANZALA.

Etaient présents : MM. Jean ANZALA, Pierre PORLON, Marie-Michelle HILDEBERT, Marcelin CHINGAN, Sylvia SERMANSON, Rose-Marie LOQUES, Bernard SAINT-JULIEN, Patrick PELAGE, Nadia OUJAGIR, Joseph HILL, Sandra SERMANSON, Daniel DULAC, Annick CARMONT, Pinchard DEROS, Ingrid FOSTIN, Yvane RHINAN.

Etaient représentés : MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN (Jean ANZALA), Elsa SUARES (Marie-Michelle HILDEBERT), Evelyne CLOTILDE (Sandra SERMANSON), Alina GORDON (Marie-Michelle HILDEBERT), Rosette GRADEL (Marcelin CHINGAN), José OUANA (Rose-Marie LOQUES), Justine BENIN (Pinchard DEROS), Bernard RAYAPIN (Ingrid FOSTIN), Hermann SAINT-JULIEN (Yvane RHINAN).

Absents excusés : MM. Betty ARMOUGOM, Michel SURET.

Etaient absents : MM. Thierry FULBERT, Gina THOMAR, Grégory MANICOM, Jacques RAMAYE, Marie-Alice RUSCADE, Marie-Joël TAVARS, Jérôme Thierry CHOUNI, Seetha DOULAYRAM.

Membres en exercice :	Membres présents :	Membres représentés :	Membres excusés	Membres absents :
35	16	09	02	08

Le quorum étant atteint, seize (16) Conseillers étant présents, neuf (09) représentés, deux (02) absents excusés et huit (08) absents, le 1^{er} Maire-Adjoint, Jean ANZALA déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sylvia SERMANSON est désignée pour assurer le Secrétariat de séance.

Approbation d'un projet d'aménagement porté par Madame Marie-Louise PIETREMONT, dans la zone 1AU du plan local d'urbanisme (PLU)

9/DCM 2022/25

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'Urbanisme.

Considérant que les secteurs de la zone 1AU (zone d'aménagement soumise à projet global) feront l'objet de projets d'aménagement proposés par les pétitionnaires et approuvés par délibération du

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20220303-9DCM202225-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022

Notifiée et publiée le 10/03/2022

conseil municipal, hormis pour les permis relevant de la compétence de l'Etat. Que pour ces derniers, le projet d'aménagement fera l'objet d'un avis consultatif de la collectivité. Que les constructions et utilisations autorisées seront conformes au schéma de secteur.

Considérant que le projet est situé dans la commune du MOULE au lieu-dit « Lauréal ».

Considérant que la parcelle de terrain AR 717 d'une superficie égale à 1096.00 m² présente une légère pente vers la voie de desserte située à l'Ouest du terrain et vers le Sud. Que l'environnement immédiat est urbanisé par un habitat assez diversifié avec néanmoins un règlement respecté au sein de la zone.

Considérant que les constructions existantes, de type semi-traditionnel sont en harmonie ; Que le pétitionnaire s'efforcera d'appliquer les principes d'insertion du bâtiment dans le paysage. Qu'au sud de la parcelle, sont plantés des champs de cannes et quelques bananeraies.

INSERTION DU PROJET DANS LE PAYSAGE

Considérant que l'ouvrage, qui sera effectué réside dans la construction d'une maison individuelle.

Considérant qu'afin de mieux le positionner, un léger décaissement de 0.45 centimètres sera réalisé, pour permettre le dégagement d'une assez grande plate-forme. Que le pétitionnaire s'est efforcé de créer un ouvrage traditionnel, alliant tradition et modernité, en structure béton banché et remplissage agglomérés à certains endroits, avec un assemblage des toitures à quatre pans brisés se rejoignant au faîtage par des poinçons avec une touche d'histoire, pour rappeler que la commune du MOULE était une commune de moulins servant lors des récoltes de canne à sucre.

Considérant que l'ouvrage qui sera construit est constitué d'un rez-de-chaussée pour une hauteur de 2.80 m maximum à l'égout de toiture, avec 1 séjour, 2 chambres et autres, la toiture sera en tôles ondulées de couleur gris clair ou autres à plusieurs pans. Que la menuiserie sera en partie bois et en partie aluminium. Que la construction est desservie par un accès de 4.00 m donnant sur la voie publique Rue des Manguiers. Que les règles en matière de construction parasismique et para cyclonique ainsi que toutes les dispositions du PLU ont été respectées. Que les places de stationnement sont placées en face de l'entrée principale coté séjour de la maison, sur une dalle béton non couverte de 6.00m x 6.00 m.

Considérant que d'une surface de plancher égale à 67.50 m², la maison individuelle de type « F3 » comporte un niveau rez-de-chaussée (« RDC »), avec à l'Est le module nuit, bénéficiant de la meilleure ventilation, à l'Ouest, les pièces secondaires, cuisine, et au Sud, le séjour protégé par une terrasse servant de grand auvent. Qu'un soin particulier sera apporté à l'adaptation au site et un effort sera fait de manière à respecter les règles d'urbanisme de la zone. Que de par son implantation sur la parcelle, l'ouvrage permettant aux occupants de profiter de tous les avantages inhérents au site mais aussi aux voisins de ne pas se trouver lésés par une mauvaise implantation ou une bâtisse trop imposante, dénaturant l'espace. Qu'un soin particulier sera porté par le Maître d'Ouvrage sur le végétal, par des arbres fruitiers et autres plantations permettant un

apport de fraîcheur et de couleur agréable aux yeux. Que la clôture sera réalisée en agglomérés de 15 centimètres, avec des poteaux et poutres en béton armé, y compris avec « enduit ciment des deux faces ».

Considérant que le projet de Madame Marie-Louise PIETREMONT a fait l'objet d'un avis favorable de la commission « urbanisme, aménagement environnement et transition énergétique », lors de sa séance du jeudi 24 février 2022.

*Ouï le Maire en son exposé,
Après discussion et échanges de vues,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ
Vote à scrutin public*

Article 1 : D'émettre un avis favorable au projet d'aménagement porté par Madame Marie-Louise PIETREMONT, dans la zone 1AU du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Article 2 : Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique « Télé recours citoyens » (www.telerecours.fr).

Fait à Le Moule, le 03 Mars 2022

Pour extrait conforme
Le Maire,



Gabrielle LOUIS-CARABIN

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20220303-9DCM202225-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022

Notifiée et publiée le 10/03/2022

Projet de Construction

DE

Madame Marie-Louise PIETREMONT

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20220303-9DCM202225-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022

Notifiée et publiée le 10/03/2022

PCMI 04 - NOTICE EXPLICATIVE

1_- PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT

Le projet est situé dans la commune du MOULE au lieu-dit Champ Grille.

La parcelle du terrain AR 717 d'une superficie égale à 1096.00 m² présente une légère pente vers la voie de desserte située à l'Ouest du terrain et vers le Sud. L'environnement immédiat est urbanisé par un habitat assez diversifié avec néanmoins un règlement respecté au sein de la zone.

Les constructions existantes de type semi-traditionnelles sont en harmonie ; Pour notre projet, nous nous efforcerons d'appliquer les principes d'insertion du bâtiment dans le paysage. Au sud de la parcelle, sont plantés des champs de cannes et quelques bananeraies.

Z-INSERTION DU PROJET DANS LE PAYSAGE

L'ouvrage, qui sera effectué est une construction d'une maison individuelle.

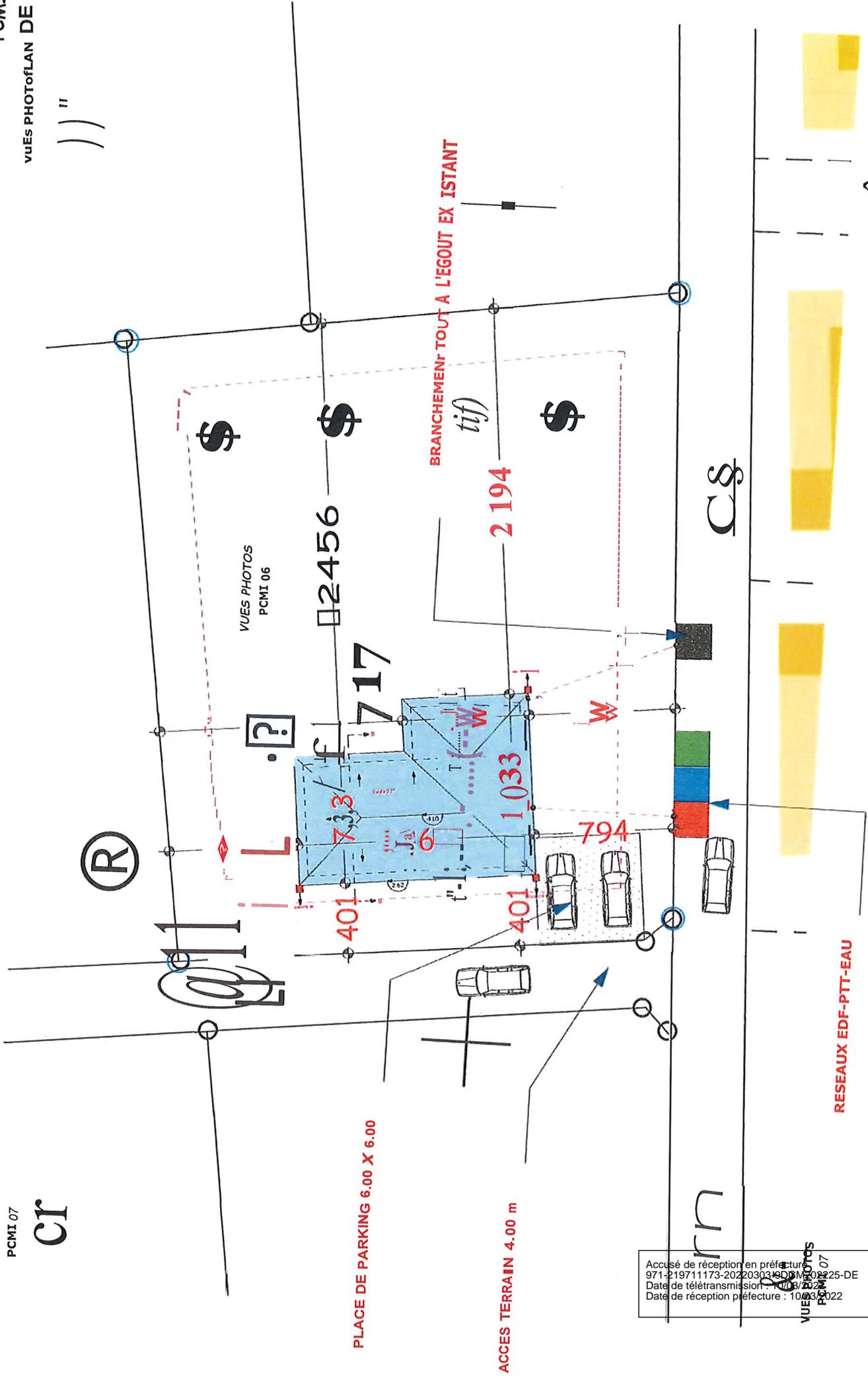
Afin de mieux positionner l'ouvrage, nous effectuerons un léger décaissement de 0.45 cm pour permettre le dégagement d'une assez grande plate-forme. Nous nous sommes efforcés de créer un ouvrage traditionnel, alliant tradition et modernité, en structure béton banché et remplissage agglomérés à certains endroits, avec un assemblage des toitures à quatre pans brisés se rejoignant au faîtage par des poinçons avec une touche d'histoire, pour rappeler que la commune du MOULE était une commune de moulins servant lors des récoltes de canne à sucre.

L'ouvrage qui sera construit est constitué d'un RDC pour une hauteur de 2.80 m maximum à l'égout de toiture, avec 1 séjour, 2 chambres et autres, la toiture sera en tôles ondulées de couleur gris clair ou autres à plusieurs pans. La menuiserie sera en partie bois et en partie aluminium. La construction est desservie par un accès de 4.00 m donnant sur la voie public Rue des Manguiers. Les règles en matière de construction parasismique et para cyclonique ainsi que toutes les dispositions du PLU ont été respectées. Les places de stationnement sont placées en face de l'entrée principale cotée Séjour de la maison sur une dalle béton non couverte de 6.00m x 6.00 m.

D'une surface de plancher égale à 67.50 m² la maison individuelle de type F3 comporte un niveau RDC avec à l'Est le module nuit, bénéficiant de la meilleure ventilation, à l'Ouest, les pièces secondaires cuisine, et au sud, le séjour protégé par une terrasse servant de grand auvent. Un soin particulier sera apporté à l'adaptation au site et un effort sera fait de manière à respecter les règles d'urbanisme de la zone. De par son implantation sur la parcelle, l'ouvrage permettant aux occupants de profiter de tous les avantages inhérents au site mais aussi aux environnants de ne pas se trouver lésés par une mauvaise implantation ou une bâtisse trop imposante, dénaturant l'espace. Un soin particulier sera porté par le Maître d'Ouvrage sur le végétal, par des arbres fruitiers et autres plantations permettant un apport de fraîcheur et de couleur agréable aux yeux.

La clôture sera réalisée en agglos de 15cm avec des poteaux et poutres en béton armé y compris avec enduit ciment des deux faces.

))



VUES PHOTOS
PCMI 06

PLACE DE PARKING 6.00 X 6.00

ACCES TERRAIN 4.00 m

BRANCHEMENT TOUT A L'EGOUT EX ISTANT

RESEAUX EDF-PTT-EAU

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20220303-ADD-2022-25-DE
Date de télétransmission : 03/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022

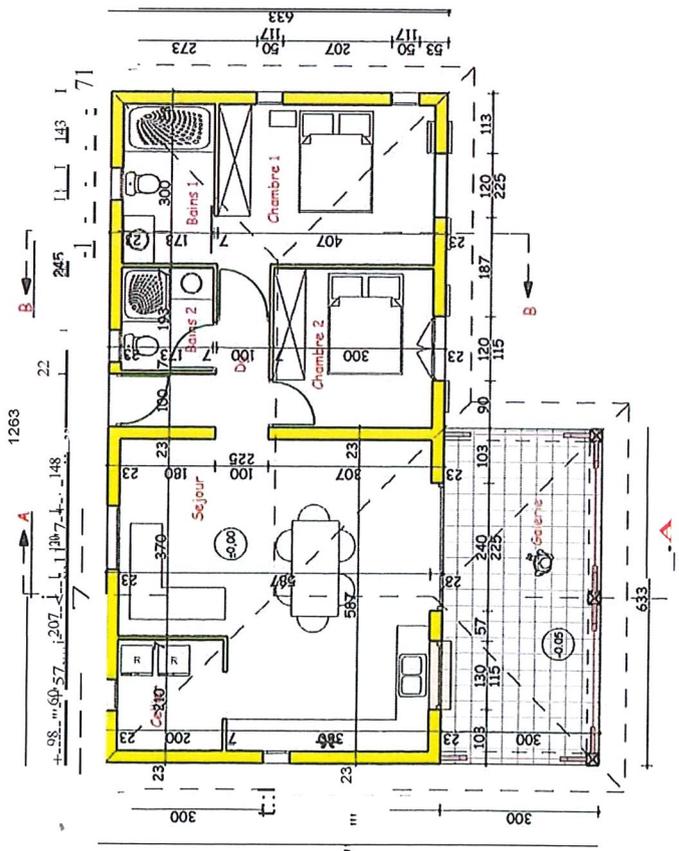
VUES PHOTOS
PCMI 07

dice : 27-12-21

Maitre d'ouvrage : Mme PETREMONT Marie-Louise - Construction d'une M-I - Commune de / / / / /

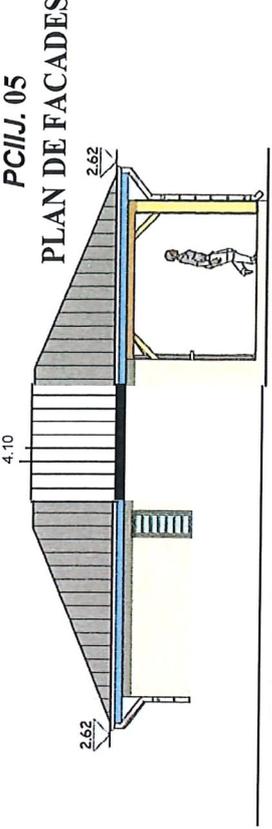
À)
VUES PHOTOS
PCMI 08



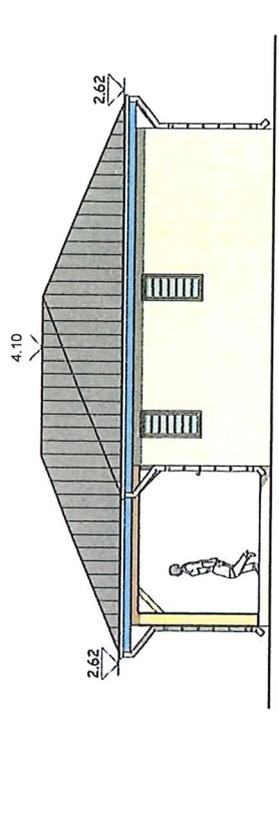


SURFACES	
SEJOUR:	30,50 m ²
CELLIER:	42,0m ²
CHAMBRE 1:	12,21m ²
CHAMBRE 2:	9,00 m ²
B-<INS 1:	5,19m ²
S'AINS 2:	3,34 m ²
GALLERIE:	19,00 m ²
DGT:	4,03 m ²
S. Utile:	84,40 m ²
S. Habitable:	63,40m ²
S.H.O.B: 98,94 m ²	
S.PL: 67,50 m ²	

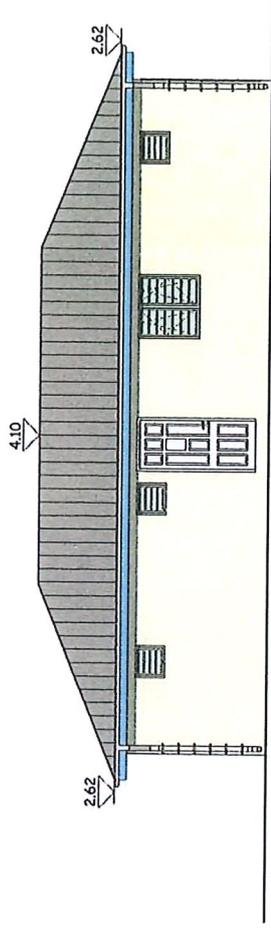
FACADE LATÉRALE GAUCHE



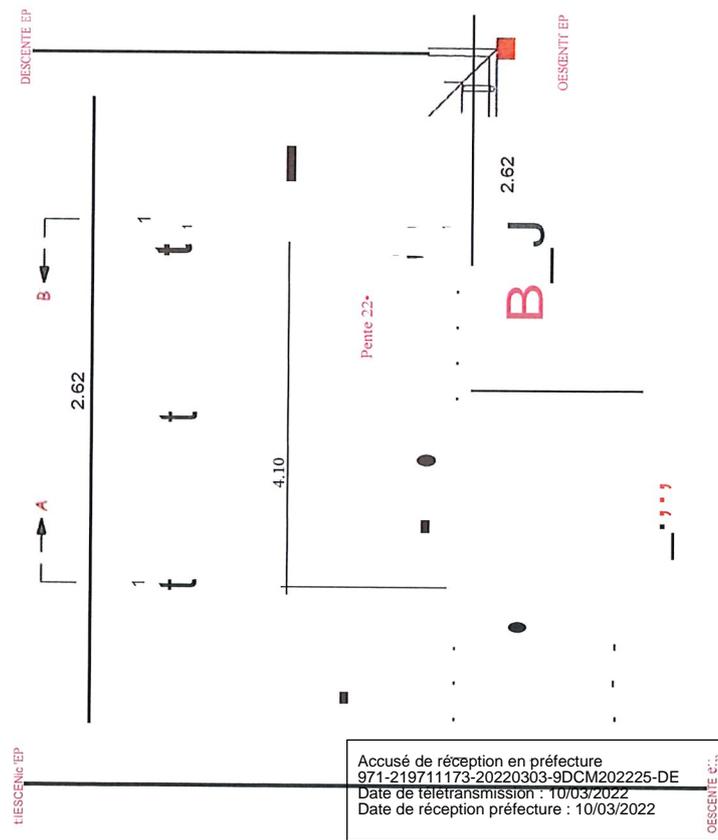
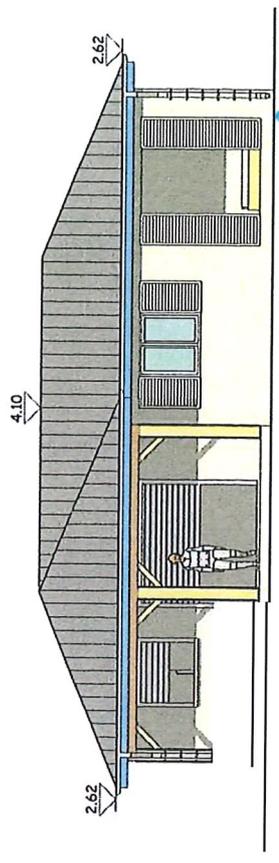
FACADE LATÉRALE DROITE



FACADE ARRIÈRE



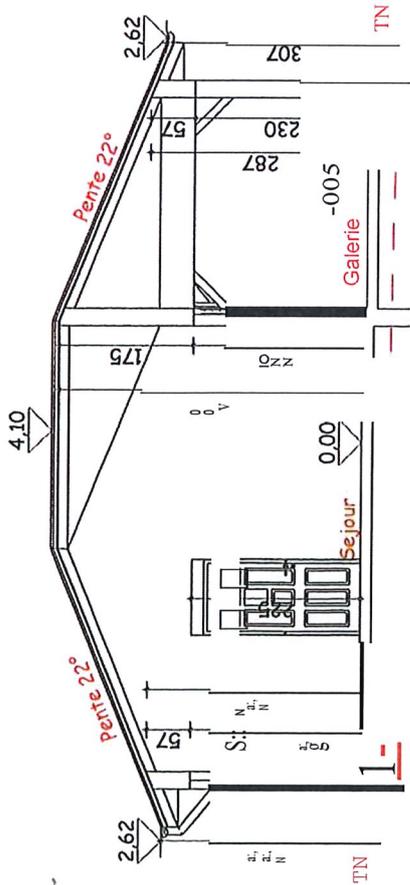
FACADE PRINCIPALE



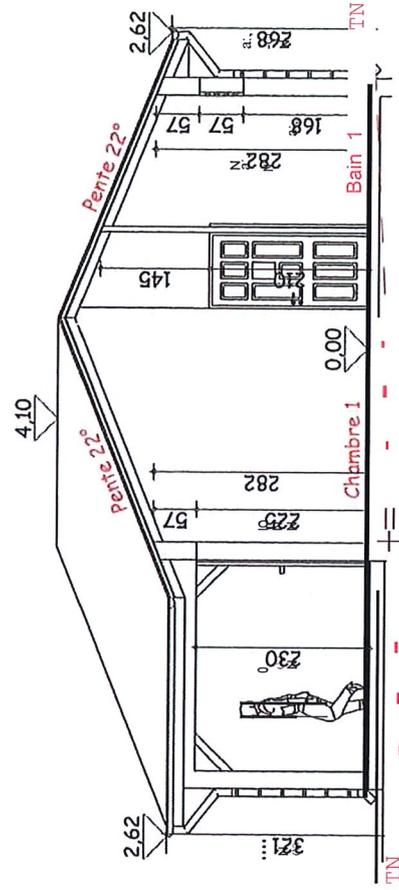
Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20220303-9DCM202225-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022



PLAN DE TOITURE



PCMI 03 COUPE AA



PCMI 03 COUPE 88

Accusé de réception en préfecture
 971-219711173-20220303-9DCM202225-DE
 Date de télétransmission : 10/03/2022
 Date de réception préfecture : 10/03/2022





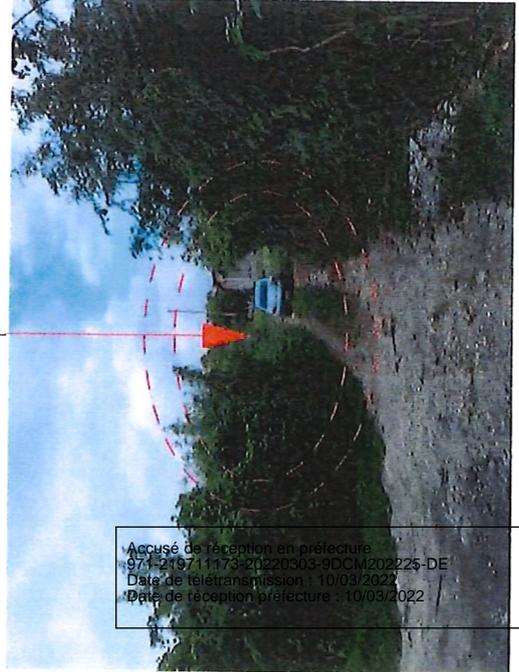
PCMI 07
PHOTOS LOINTAINES



PCMI 08
PHOTOS PROCHES



PCMI 06
INSERTION DANS LE SITE



Accusé de réception en préfecture
974-219711173-20220303-9DCM202225-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022

Indice : 27-12-21



Maitre d'ouvrage : Mme PETREMONT Marie-Louise - Construction d'une M-I - Commune du /IOUILLE

SAS POMBICH : Représenté par Madame Sandrine, Geneviève POMMEZ

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20220303-9DCM202225-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022

PC 1

Plan cadastral I

Plan de situation

E DU MOULE

lit: Morel

superficie: 3724 m²

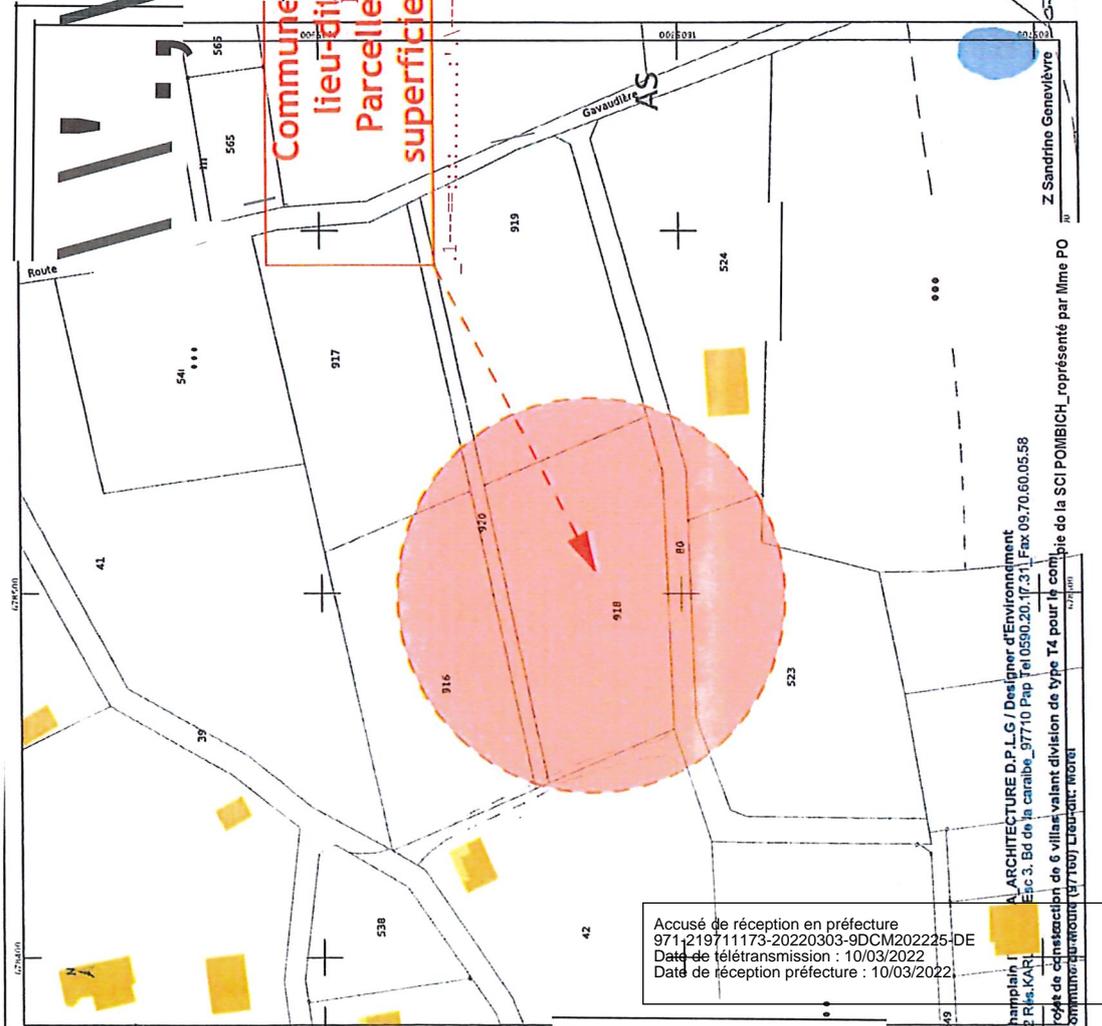
Commune de du Moule

lieu-dit: Morel

Parcelle: AS 918

superficie: 3724 m²

<p>-----, DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</p> <p>EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</p>	
<p>Département GUADELOUPE</p> <p>Commune LE MOULE</p> <p>Section AS Feuille 009 AS ul</p> <p>Ed. de d'origine 1/2000 Echelle d'éd. 1/1000</p> <p>Date d'éd. 11/10/09 08/09/2021 (niveau horaire de Paris)</p> <p>Coordonnées en projection GUADELOUPE M20 02017 Mtrns/ét.c de l'Action et des Comptes publics</p>	<p>Le plan de situation est un document d'information qui ne peut être utilisé pour la réalisation d'opérations cadastrales.</p> <p>Centre des Finances Publiques de Morpion Carré RUSSELLE, F 97139 Morpion Tel. 05 90 83 85 73 - fax cadf.pontie-s-pitre@dgfip.finances.gouv.fr</p> <p>Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr</p>



Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20220303-9DCM202225-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022

AL ARCHITECTURE D.P.L.G. / Designer d'Environnement
Etc 3, Bd de la carabie_97710 Pap Tel 0590.20.17.31, Fax 05.70.60.05.58
Projet de cadastration de 6 villas valant division de type T4 pour la commune de la SCI POMBICH, représenté par Mme PO
Commune de Morpion (97139) Lieu-dit: Morel



Z. Sandrine Genevrière



Signature Maître d'Oeuvre

Plan cadastral / Plan de situation

Signature Maître d'Ouvrage

ech: S.O

Date: 27/09/2021

Page 1, 1

NOTICE DESCRIPTIVE DU PROJET

DEMANDEUR : Maître d'ouvrage :

SAS POMBICH : Représenté par Madame Sandrine, Geneviève POMMEZ, 62 Boulevard de la pointe Jarry Village Jarry 97122 BAIE-MAHAULT

1.2_NATURE DU PROJET : Réalisation de 4 habitations individuelles de plein pied (RDC) et 3 habitations jumelées RDC et étage de type T4 pour l'ensemble. Le projet prévoit une petite piscine, avec jardin à l'arrière au Nord et au Sud. Le projet prévoit des places de stationnement soit 2 voitures par habitations, avec un assainissement autonome de type ECO PACK soit SEH.

Le projet respecte les prospects au Nord de et au Sud de 12 m par rapport à l'axe des voies et 3 m limite de terrain à l'Est et l'Ouest.

1_3 PROGRAMME DU PROJET

li: HABITATION PLEIN PIED_RDC: 3 Chambres, séjours, salle de bain et toilette visiteur, une terrasse avec petite piscine.

T4: HABITATION JUMELEES_RDC: une chambre parentale, séjours, salle de bain et toilette visiteur, une terrasse avec petite piscine. Un escalier à l'entrée pour accéder à l'étage

II: HABITATION JUMELEES_ETAGE : 2 chambres enfants avec un balcon, un petit espace de travail une salle de bain et toilette.

2 SITUATION DU PROJET.

2_1: ADMINISTRATIVE

« MOREL » 97160 MOULE

Le terrain est référencé au cadastre de la ville sous les références : AS 918 et d'une superficie de 3724 m² rase avec petite piscine.

3 Environnement EXISTANT.

6 Photographies du terrain sont jointes pour permettre de situer le projet dans son paysage proche et lointain.

3_1 : RELIEF

Le terrain est en pente légère faible d'Ouest en EST.

3_2 : ENVIRONNEMENT

Au nord : Parcelle voisine : avec servitude d'accès Au Sud : Parcelle voisine : avec voie d'accès chemin A l'Est: Route de la GAVAUDIERE

A l'Ouest : Parcelle voisine.

3_3 : VEGETATIONS

Quelques arbustes de petite taille, et de l'herbe sauvage.

3_4 : HYDRAULIQUES

Borne incendie à plus de 300 m.

3_5 : ARCHITECTURE ENVIRONNANTE

Habitations individuelles, et résidentielle de faible densité, construction de taille moyenne avec toiture traditionnelle, couleurs pastels et blanc pour les façades. Les colories des toitures sont classique : toit bleu, et rouge, et blanc sur les constructions existantes environnantes.

3_6 : DESSERTES :

3.6.1_Réseaux publics : Le site est desservi en réseau public : AEP/GDE/EDF et PTT. Ces réseaux seront présents en limites Sud, de la propriété du chemin et la route de la GAVAUDIERE.

3.6.2_Voie : Chemin en bitume existant Route de la GAVAUDIERE et chemin d'accès en béton, pour les habitations.

4 : DISPOSITION DU PROJET CONCERNANT SON INSERTION SUR LE SITE.

4_1 : PRISE EN COMPTE DE LA TOPOGRAPHIE :

La conception architecturale du projet prend en compte sa topographie de manière à mieux s'adapter à la topographie du terrain.

4_2 : IMPLANTATION DU PROJET SUR LE TERRAIN

Le projet s'inscrit sur la parcelle en respectant le PLU, les prospects de 12m pour les voies, de 3 m par rapport au limites séparatifs et plus de 4 m entre chaque habitation, les limites en fond de parcelle et pour le stationnement soit 2 voitures pour chaque villa. Le projet s'intègre dans son environnement spécial avec une architecture minimaliste à la fois contemporaine qui joue entre la modernité et la tradition de par la forme de ces toitures en plusieurs versants.

4_3 : RAPPORT DU PROJET A L'ARCHITECTURE ENVIRONNANTE :

L'architecture environnante est toute minimaliste, toutefois en respect du règlement d'urbanisme, le projet s'inscrit dans une démarche environnementale avec de la récupération d'eau pluviale avec citerne eau de ville et panneau solaire en toiture.

L'architecture du projet présente une lecture simple de jeu de volume rectangulaire et carré par ces façades, sa toiture, ces ouvertures. Son porche d'entrée et son stationnement embellie par dès l'espace vert avec un respect du biotope.

4_4 : CARACTERISTIQUE DE L'ARCHITECTURE DU PROJET :

L'architecture du projet, de par ces ouvertures avec larges baie coulissante et sa toiture avec terrasse et piscine lui confère un cadre doux et agréable pour ces résidents. Une ventilation naturelle, traversant lui donne une sensation de fraîcheur avec ces coloris nuancé vers le taupe et le pastel colorie identique pour l'ensemble. Le projet respectera les normes parasismique et cyclonique avec l'étude d'un bureau structure en béton.

4_5 : CLOTURE et ACCES DU PROJET :

Sur les limites séparatives : Grillage simple torsion Ht. 1.60 m. Sur voie d'accès : pour clôture végétalisée et murets bas avec éléments décoratif en aluminium : l'ensemble comprenant un portail et portillon pour les villas individuelles.

4_6 : ESPACE VEGETALISES A PLANTER :

Afin de favoriser l'impression d'espace, les plantations seront de petites taille : Arbres du voyageurs, petit palmier à coco nain, plantes colorés type hibiscus, bougainvilliers.

4 : ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET VANNES.

L'étude d'un rapport par un bureau d'étude avec RENOC prévoit un assainissement de type ECO PACK écologiques soit SEH avec respect des normes en vigueur aux Antilles

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Département :
GUADELOUPE

Commune:
LE MOULE

Section: AS
Feuille : 000 AS 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 08/09/2021
(fuseau horaire de Paris)

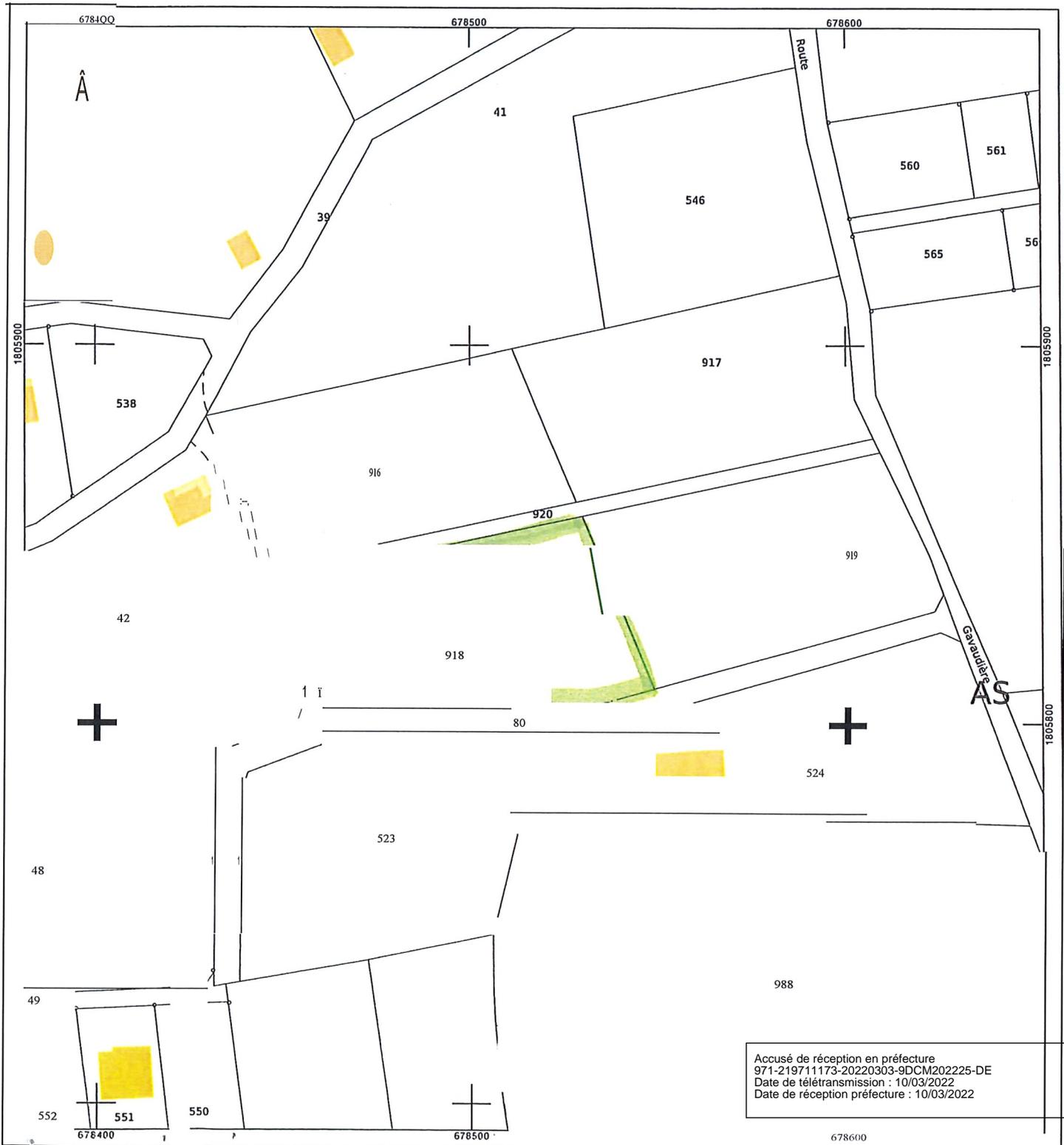
Coordonnées en projection : GUAD48UTM20
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
Pointe-à-Pitre
Centre des Finances Publiques de Morne
Caruel Rue des Finances 97139
97139 Abymes
tél. 05 90 83 85 73 -fax
cdif.pointe-a-pitre@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

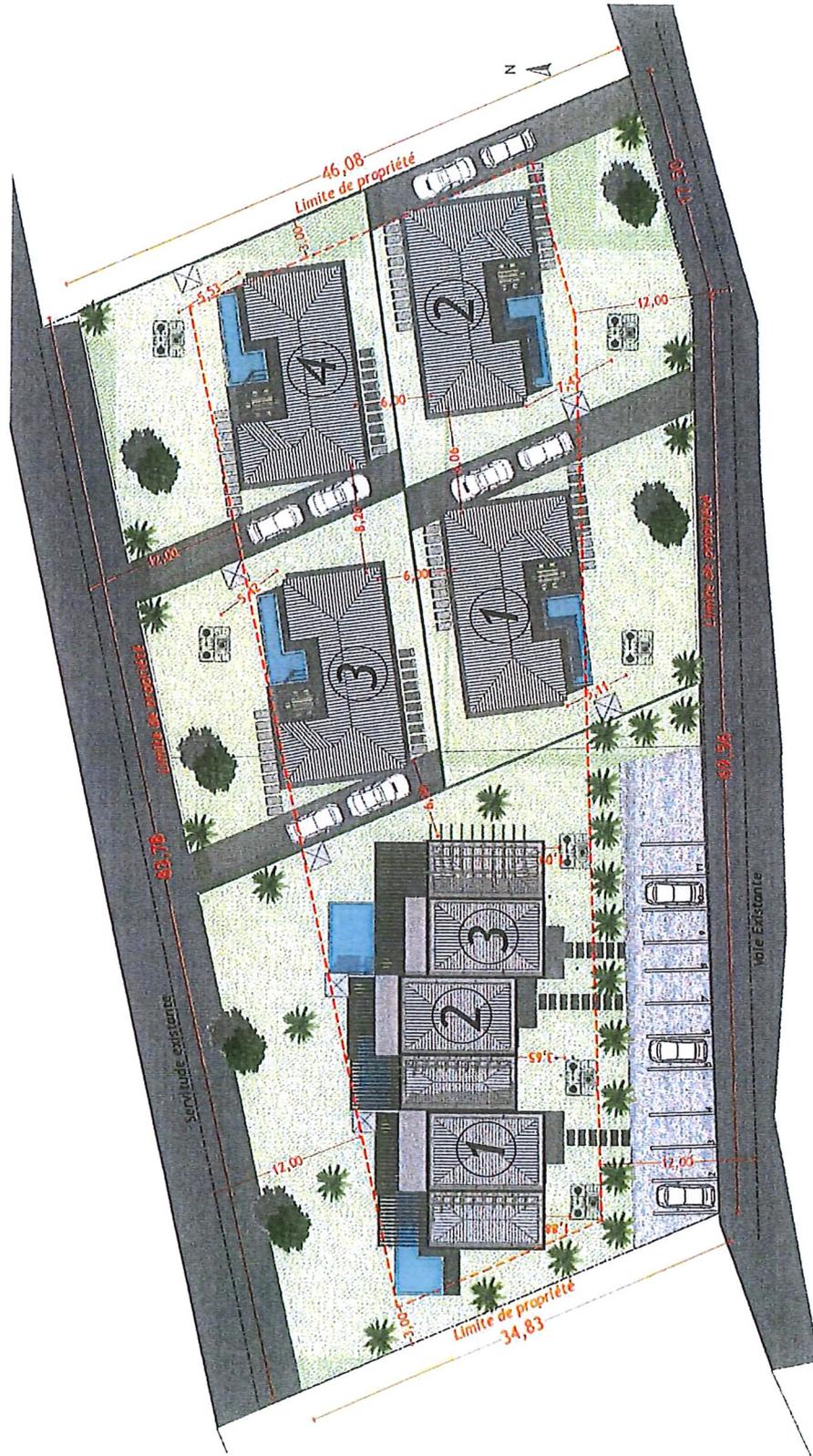


Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20220303-9DCM202225-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE
 COMMUNE DU MOULE 97160
 Jeu- dit: Morel

Section: AS 918/ Superficie: 3724m²

PCMI_ 2_Plan de masse T,,,Jwe.



3 Habitations jumelées

4 habitations individuelles

Accusé de réception en préfecture
 971-219711173-20220303-9DCM2022-25
 Date de télétransmission : 10/03/2022
 Date de réception préfecture : 10/03/2022

Blain
 ITOUMBA_ARCHITECTE D.P.L.G / Designer d'Environnement
 22 Rue KARUKERA_Esc 3. Bd de la caraïbe_97710 Pap Tel 0590.20.17.31_Fax 09.70.60.05.58
 Projet de Construction de 4 Villas et d'un bâtiment de 3 logements
 par SC/PCMBICH Commune du Moule(97160)_L/veu- dit: Morel



Signature Maître d'Oeuvre

Signature Maître d'Ouvrage

Ech 1:500

Date : 8.02.2022

Page: 1.2

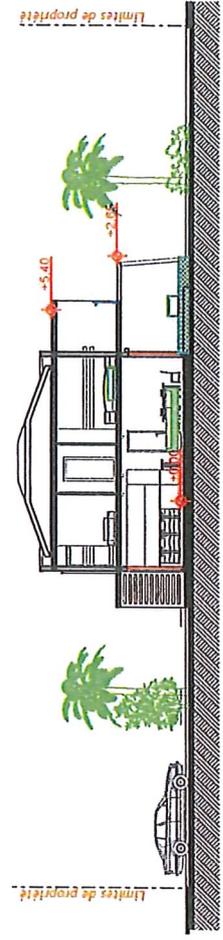
DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE
 COMMUNE DU MOULE 97160
 Lieu-dit: Morel
 Section: AS 9181 Superficie: J724m²

PCMI 3_ Plan de coupe paysagère

ri -m

@ :i -i -i

COUPE PAYSAGERE



COUPE A-A

Accusé de réception en préfecture
 971-219711173-20220303-9DCM2022-2580
 Date de télétransmission : 10/03/2022
 Date de réception préfecture : 10/03/2022

JOUIMBA_ARCHITECTE D.P.L.G / Designer d'Environnement
 KAPUKERA_Esc 3. Bd de la caraiibe_97710 Pap Tel 0590.20.17.31_Fax 05.70.60.05.58
 Projet de Construction de 4 Villas et d'un bâtiment de 3 logements
 par SC/POMBICH_Commune du Moule(97160)_Lieu-dit: Morel



COMMUNE DU MOULE
Lieu-dit: Morel

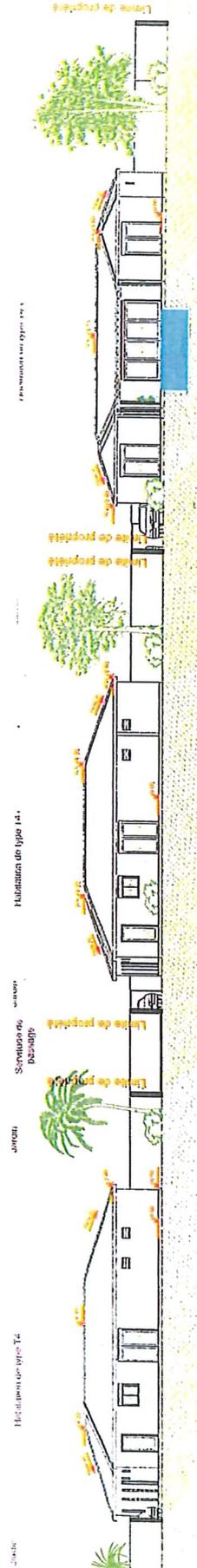
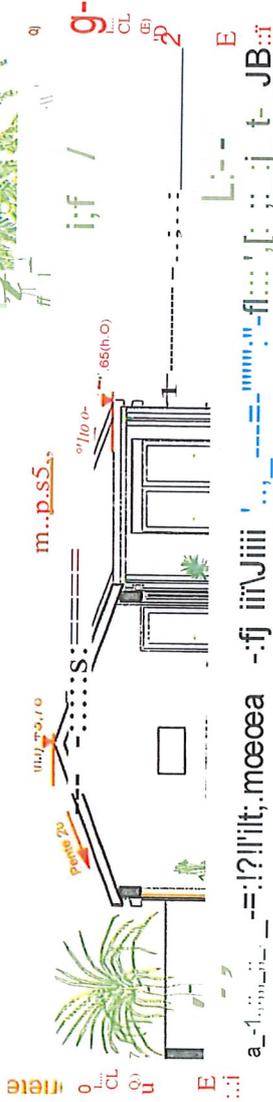
Section: AS 918 / superficie: 3724 m2

PC 3
Coupe AA / Coupe
paysagère

Jardin

Habitation de type T4 en
forme de U

Jardin

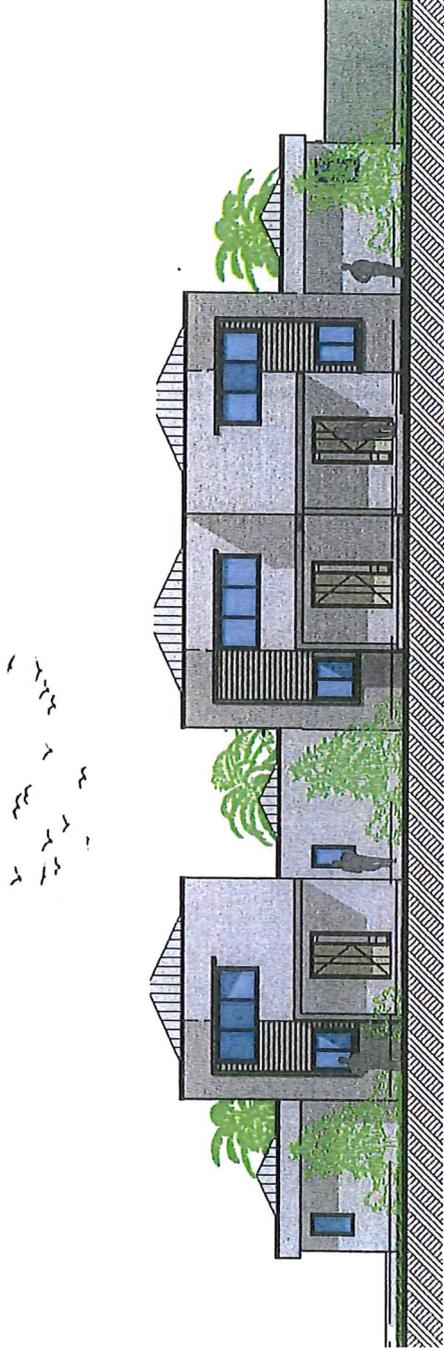


Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20220303-9DCM202225-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022

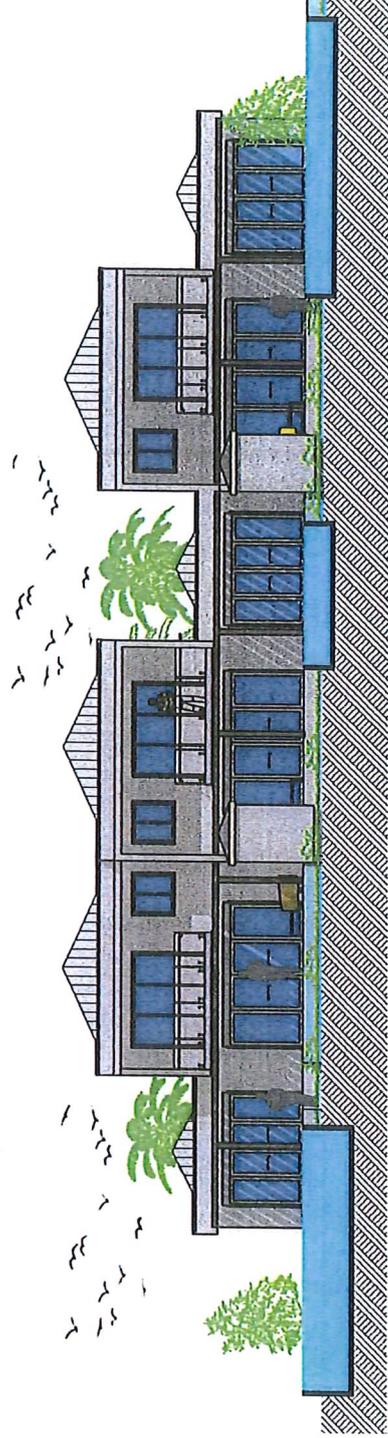


DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE
 COMMUNE DU MOULE 97160
 Ueu- dit: Morel
 Section: AS 9181 Superficie: 3724m²

PCMI 5_Plan des façades HABITATION JUMELÉES



FACADE PRINCIPALE HABITATION JUMELEES



FACADE ARRIERE HABITATION JUMELEES

Accusé de réception en préfecture
 971-219711173-20220303-97160_M26222483
 Date de télétransmission : 10/03/2022
 Date de réception préfecture : 10/03/2022

ARCADE ARCHITECTE D.P.L.G I Designer d'Environnement

10, rue KAPUKERA_Esc.3, Bd de la carraibe_ 97710 Pap. Tel 0590.20.17.31_Fax 09.70.60.05.58

Projet de construction de 4 Villas et d'un bâtiment de 3 logements
 par SCI PCMBICH_Communa du Moule(97160)_L'ou-dit: Morel



Signature Maître d'Ouvrage

Signature Maître d'Ouvrage

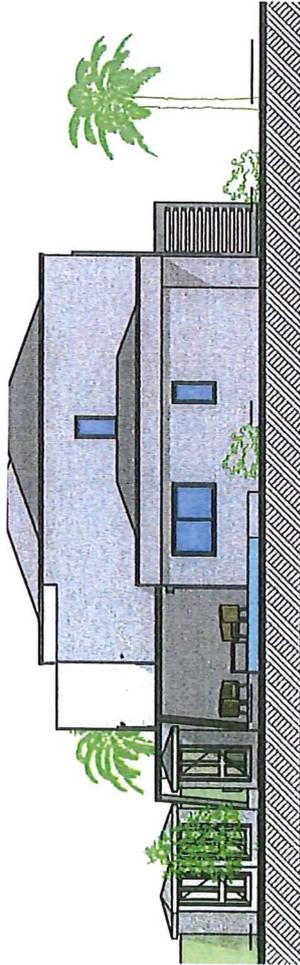
Ech 1:200

Date : B.02.2022
 Page: 1.5

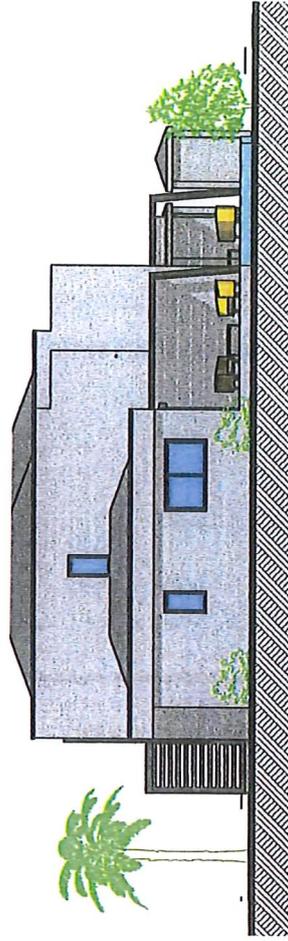
DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE
COMMUNE DU MOULE 97160
Lieu- dit: Morel

Section: AS 9181 Superficie: 3724m²

PCMI S_Plan des pignon HABITATION JUMELÉES



PIGNON GAUCHE



PIGNON DROIT

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20220303-9DCM20222550
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022

TOUMBA_ARCHITECTE D.P.L.G / Designer d'Environnement

22 Rte. KARUKERA_Esc 3. Bd de la caraïbe_9n10 Pap Tel 0590.20.17.31_Fax 09.70.60.05.58

Projet de Construction de 4 Villas et d'un bâtiment de 3 logements
par SC/POMB/CH_Commune du Moule(97160)_Lieu dit: Morel



Signature Maître d'Oeuvre

Plan des pignons

Signature Maître d'Ouvrage

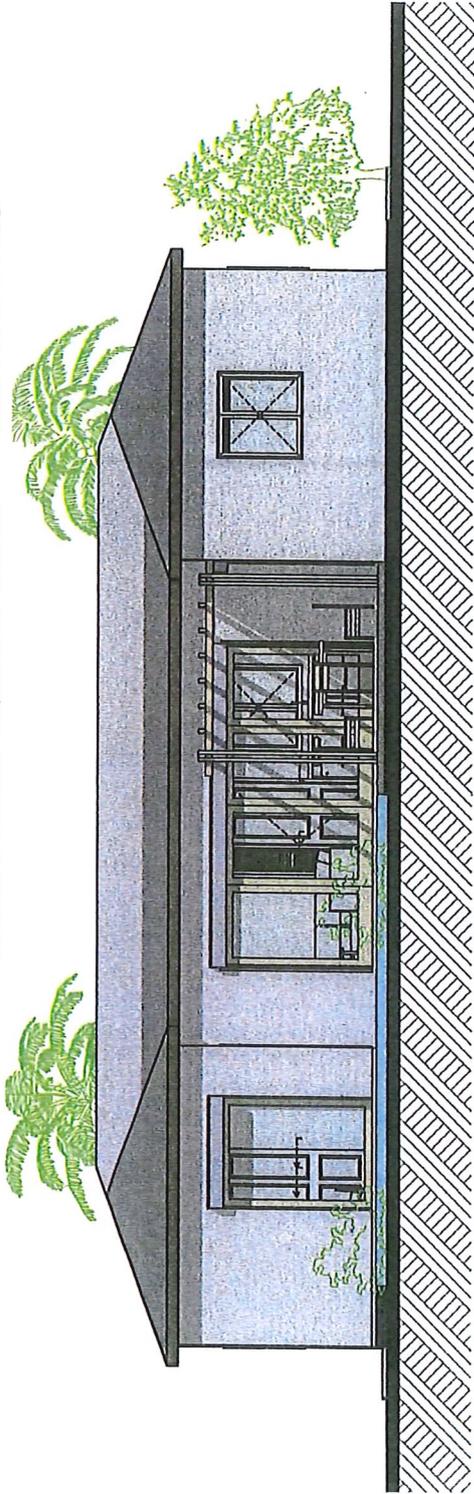
Ech 1:200

Date: 8.02.2022

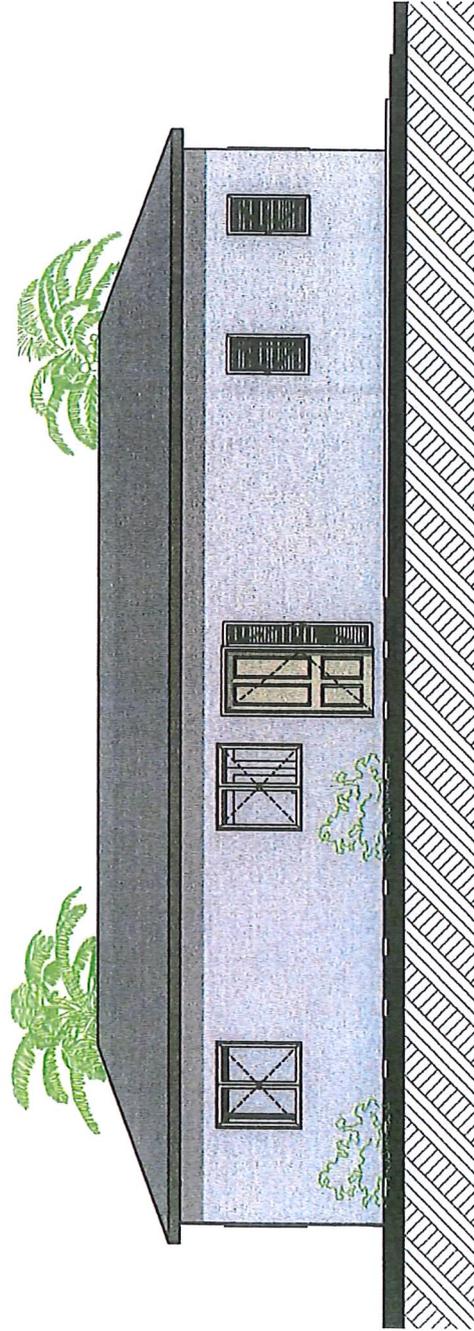
Page: 1.6

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE
COMMUNE DU MOULE 97160
Ueu- dit: Morel
Section: AS 918/ Superficie: 3724m²

PCMI 5_plan des facade HABITATION
INDIVIDUELLES



FACADE PRINCIPALE



FACADE ARRIERE



TOUMBA_ARCHITECTE D.P.LG / Designer d'Environnement

22 Rte. KARUKERA_Esc 3. Bd de la caraiibe_97710 Ppp Tel 0590.20.17.31_Fax. 09.70.60.05.58

Projet de Cpnstruction de 4 Villas et d'un bat/ment de 3 logements
par SC/POMBICH_Commune du Moule(97160)_L'eu- dit: Morel

Signature Maître d'Ouvre

Ech 1:100

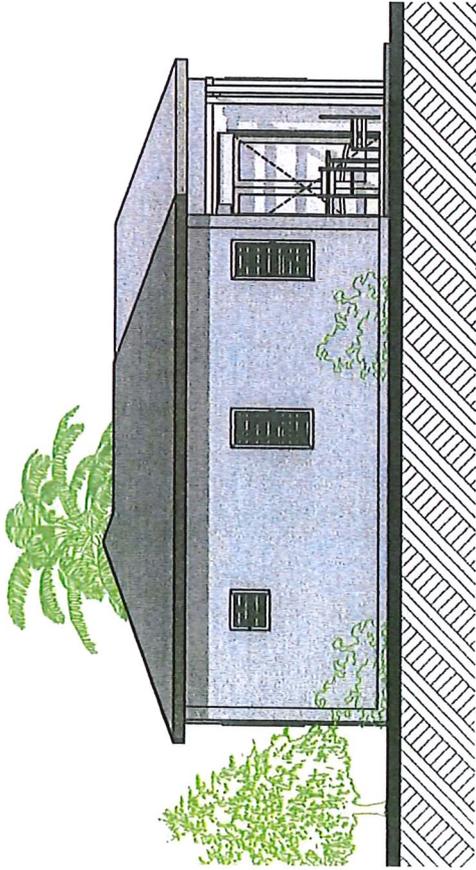
Date: 8.02.2022

Pagou 5

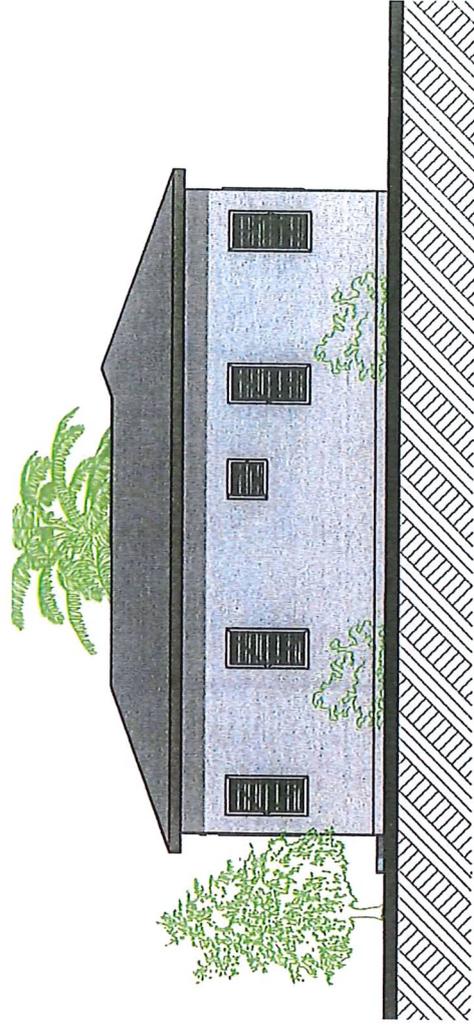
Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20220303-9DCM20222500
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE
COMMUNE DU MOULE 97160
Lieu- dit: Morel
Section: AS 918/ Superficie: 3724m²

PCMI 5_plan des pignons HABITATION
INDIVIDUELLES



PIGNON GAUCHE



PIGNON DROIT

TOUMBA_ARCHITECTE D.P.L.G / Designer d'Environnement
0971 219711173-20220303-9DCM2022026
2022026
KARUKERA_Esc3. Bd de la caralibe_97710 Pap Tel 0590.20.17.31_Fax 09.70.50.05.58

Projet de Construction de 4 Villas et d'un bâtiment de 3 logements
par SCI POMBICH_Commune du Moule(97160)_Lieu- dit: Morel



Signature Maître d'Oeuvre

Signature Maître d'Ouvrage

Ech 1:100

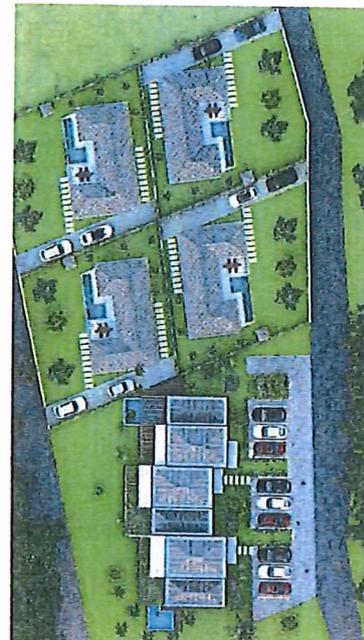
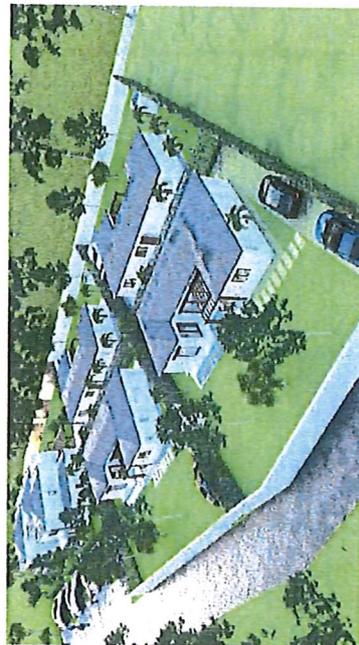
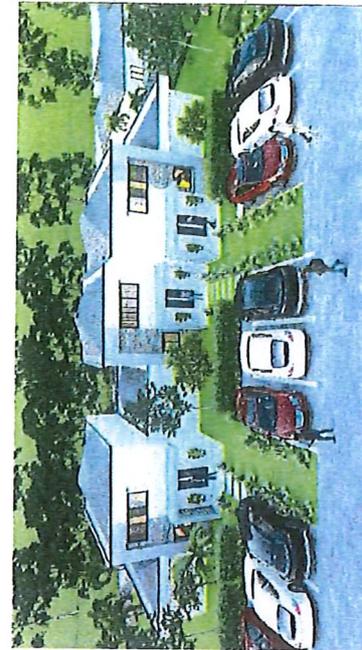
Date: 8.02.2022

Page: 1/1 G

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20220303-9DCM2022026
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE
COMMUNE DU MOULE 97160
 Ueu- dit: Morel
 Section: AS 9181 Superficie: 3724m²

PCMI 6_ Représentation graphiques

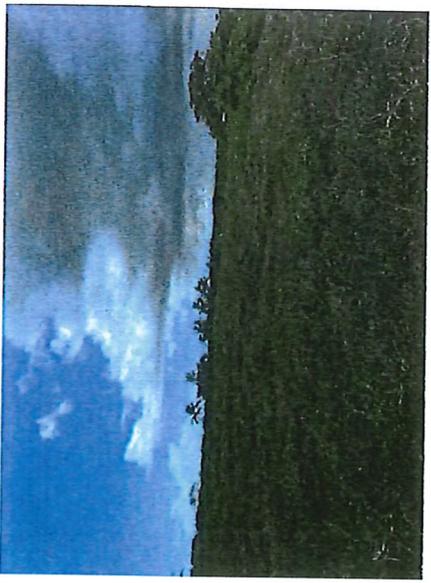


Accusé de réception en préfecture
 971-219711173-20220303-9DCM2622248
 Date de télétransmission : 10/03/2022
 Date de réception préfecture : 10/03/2022

TOUMBA_ARCHITECTE D.P.L.G / Designer d'Environnement
 2622248
 R.A.S. KAFUKERA_Esc.3, Bd de la caraiibe_97710 Pap Tel 0590.20.17.31_Fax 09.70.60.05.58
 Projet de Construction de 4 Villas et d'un bâtiment de 3 logements
 pnr SC/PCMBICH_Commune du Moule(97160)_Ueu- dit: Morel



Signature Maître d'Oeuvre
 Signature Maître d'Ouvrage
 Ech
 Date : 8.02.2022



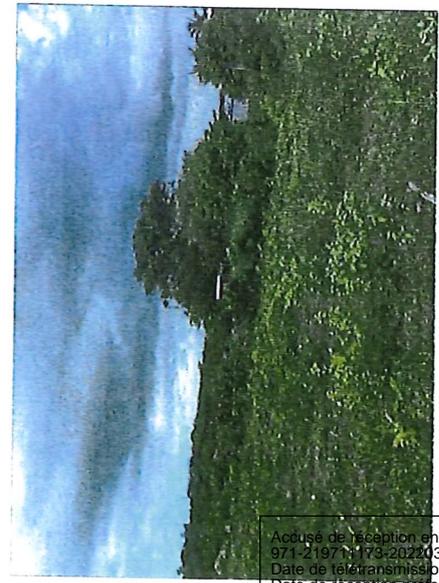
Vue 1



Vue 2



Vue 3



Vue 6



Vue 5



Vue 4

Accusé de réception en préfecture
971-219711-173-20220303-9DCM202225-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022

Notifiée et publiée le 10/03/2022

